

COMMISSIE VOOR HET
BEDRIJFSLEVEN, HET
WETENSCHAPSBELEID, HET
ONDERWIJS, DE NATIONALE
WETENSCHAPPELIJKE EN
CULTURELE INSTELLINGEN, DE
MIDDENSTAND EN DE
LANDBOUW

van

DINSDAG 8 DECEMBER 2015

Voormiddag

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION, DES
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE
L'AGRICULTURE

du

MARDI 8 DECEMBRE 2015

Matin

La séance est ouverte à 10.29 heures et présidée par M. Jean-Marc Delizée.

De vergadering wordt geopend om 10.29 uur en voorgezeten door de heer Jean-Marc Delizée.

01 Interpellatie van mevrouw Barbara Pas tot de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën over "het verrichten van een historische studie naar de dynamitering van de IJzertoren" (nr. 92)

01 Interpellation de Mme Barbara Pas à la secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre des Finances sur "la réalisation d'une étude historique concernant le dynamitage de la Tour de l'Yser" (n° 92)

01.01 **Barbara Pas** (VB): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de staatssecretaris, ik zal de feiten nog eens schetsen, maar ik neem aan dat ze u wel bekend zijn. Al heel wat jaren geleden, in de nacht van 15 op 16 maart 1946, als ik mij niet vergis, werd de eerste IJzertoren bij een laffe nachtelijke aanslag gedynamiteerd. Volgend jaar is dat zeventig jaar geleden. U weet dat de IJzertoren gebouwd werd met geld van oud-frontsoldaten. Duizenden Vlamingen wilden hun offer in die Belgische bloedgracht blijven herdenken.

Het huidig monument is ondertussen uitgeroepen tot Memoriaal van de Vlaamse Ontvoogding en het heeft daarom een bijzondere betekenis voor Vlaanderen en voor de Vlaamse ontvoogding.

Tot op vandaag werden de daders van de laffe dynamitering van de eerste IJzertoren nooit actief opgespoord, laat staan dat zij berecht werden. Nog altijd hangt er een waas van onduidelijkheid over die daders, opdrachtgevers en hun motieven, en ook over de manier waarop het onderzoek destijds is gevoerd. Het dossier blijft nog altijd schreeuwen om opheldering. Dit jaar, zeer recent, hebben wij Paul De Belder kunnen horen, de voorzitter van het IJzerbedevaartcomité. Naar aanleiding van de nakende vijftigste verjaardag van de nieuwe toren heeft hij tot alle nabestaanden van de daders een oproep gericht om open kaart te spelen, om voor verheldering te zorgen. Ik citeer hem. "Nu de uitvoerders van de ongetwijfeld van hogerhand bestelde dynamitering naar alle waarschijnlijkheid allemaal overleden zijn en in vrede rusten, wil ik hun kinderen en kleinkinderen in alle sereniteit vragen om ons de informatie door te spelen waarover zij beschikken." Dat is ook een zeer terechte vraag.

U weet dat onze fractie al verschillende keren een voorstel heeft ingediend tot oprichting van een onderzoekscommissie om een en ander op te helderen, maar ik besef dat er in dit huis bijzonder weinig animo bestaat om echt tot een onderzoekscommissie te komen. Onlangs heb ik echter uw partijgenoot, mijn collega Brecht Vermeulen, horen pleiten voor het laten verrichten van een wetenschappelijk onderzoek door een universiteit of een wetenschappelijke instelling om voor opheldering te zorgen.

Inderdaad, al vaker werd in opdracht van de overheid historisch onderzoek verricht naar bepaalde aspecten uit het verleden van het land, waarbij het meestal om gevoelige aspecten uit de geschiedenis gaat.

Ik denk bijvoorbeeld aan twee verschillende wetsontwerpen in twee verschillende legislaturen over de uitvoering van een wetenschappelijk onderzoek naar de vervolging en de deportatie van Joden in België tijdens de Tweede Wereldoorlog. Een ander voorbeeld is een onderzoek dat door het SOMA werd verricht naar de moord op Julien Lahaut. Ook dit onderzoek werd gefinancierd door de federale staatssecretaris voor Wetenschapsbeleid. Uiteindelijk is dit uitgemond in een publicatie, waarbij de daders en de achtergronden van die moordzaak in kaart konden worden gebracht. Dat dossier werd op die manier effectief ontsluit.

Ik kom dan ook bij u terecht, mevrouw de staatssecretaris. Onze voorkeur gaat nog altijd uit naar een onderzoekscommissie omdat die de bevoegdheden heeft van een onderzoeksrechter en daardoor veel meer mogelijkheden heeft om de waarheid naar boven te halen. Ik begrijp dat daarvoor een draagvlak moet worden gevonden. Als ik mijn collega hoor pleiten voor een historisch onderzoek omdat dit historisch en moreel van belang is, dan wil ik met deze interpellatie zijn vraag ondersteunen om dat wetenschappelijk onderzoek effectief te laten uitvoeren.

Mevrouw de staatssecretaris, zult u een initiatief nemen, zoals uw partijgenoot Vermeulen voorstelt, om een wetenschappelijk onderzoek te gelasten en te financieren over de dynamitering van de IJzertoren?

01.02 Staatssecretaris **Elke Sleurs**: Mevrouw Pas, het SOMA wordt als operationele directie geïntegreerd in het Algemeen Rijksarchief. Op die manier willen wij tegemoetkomen aan een wettelijke verplichting en zal het wetenschappelijk onderzoek worden veiliggesteld. Het instituut zal immers kunnen rekenen op de ondersteunende werking van het veel grotere Algemeen Rijksarchief.

Het spreekt ook voor zich dat de voortzetting van het wetenschappelijk onderzoek van het SOMA, het Studie- en documentatiecentrum Oorlog en hedendaagse Maatschappij, belangrijk is voor het geestelijk klimaat van onze huidige maatschappij. Ik wens er toch ook aan te herinneren dat ik mijn persoonlijk vertrouwen en steun aan het centrum heb willen onderstrepen met een bijkomende financiering van zowat 300 000 euro.

In uw vraag verwijst u ook naar de problematiek van de Joden in België gedurende de Tweede Wereldoorlog. Van dat vermelde bedrag zal 75 000 euro worden uitgetrokken voor de organisatie van een tentoonstelling over de Joodse aanwezigheid in Brussel gedurende die periode.

U hebt zelf al vermeld dat het SOMA uitstekend historisch onderzoek uitvoert en uitgevoerd heeft, onder andere naar de moord op Julien Lahaut. Dat heeft inderdaad geleid tot een publicatie.

In die zin is een onderzoek naar de dynamitering van de eerste IJzertoren in 1946 inderdaad een interessant project. De instelling heeft de expertise in huis om zo'n studie tot een goed einde te brengen. Ik sluit mij dan ook aan bij de oproep van collega Brecht Vermeulen om daar werk van te maken. Ik kan u zeggen dat naar aanleiding van zijn publieke oproep in de krant van 12 november jongstleden de directeur van het SOMA reeds contact met hem heeft opgenomen om zijn belangstelling kenbaar te maken. Zij hebben reeds van gedachten gewisseld over de wijze waarop zo'n onderzoek zou kunnen plaatsvinden.

Of de Belgische universiteiten daarbij betrokken willen worden, maakt deel uit van de verdere gesprekken. Ik kijk dus uit naar het resultaat van de gesprekken tussen de heer Vermeulen en de directeur van het SOMA.

Ik wens ook te vermelden dat de site van de IJzertoren in ons land een van de belangrijkste monumenten is die verwijzen naar de Grote Oorlog. Op 14 februari 1987 werd hij bij decreet uitgeroepen tot Memoriaal van de Vlaamse Ontvoogding. Sedert 1998 is hij ook in de lijst van de Verenigde Naties opgenomen als Internationaal Vredescentrum. Volgend jaar zal het precies zeventig jaar geleden zijn dat de toren tot ontploffing werd gebracht. Dat is volgens mij dan ook een ideale gelegenheid om de ware toedracht naar boven te brengen.

Gedegen wetenschappelijk onderzoek, zoals wij dat kennen van het SOMA, is inderdaad te verkiezen boven een onderzoekscommissie, mede omdat de betrokkenen bij de aanslag op de IJzertoren, mogelijke daders, opdrachtgevers, getuigen en observatoren van toen, wellicht niet meer in leven zijn.

01.03 Barbara Pas (VB): Mevrouw de staatssecretaris, ik dank u voor uw antwoord. Ik heb op één concrete vraag geen antwoord gekregen, die naar de financiering van dit specifieke onderzoek. U zegt dat het SOMA zelf al een initiatief heeft genomen. Mijn vraag was welk initiatief u zou nemen en of daaraan een timing vastzit?

Volgend jaar is het inderdaad zeventig jaar geleden. Het zou mooi zijn, mocht er tegen dan al een en ander kunnen gebeuren en mocht u kunnen aankondigen dat u daarvoor een specifiek bedrag ter beschikking zult stellen. Om u tegenover uw collega's te steunen bij de begrotingsbesprekingen, zal ik alvast een motie van aanbeveling indienen.

Moties **Motions**

De **voorzitter**: Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.
En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées.

Een motie van aanbeveling werd ingediend door mevrouw Barbara Pas en luidt als volgt:

"De Kamer,
gehoord de interpellatie van mevrouw Barbara Pas
en het antwoord van de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën,
- overwegende dat het volgend jaar in maart 50 jaar geleden zal zijn dat de eerste IJzertoren werd gedynamiteerd;
- overwegende dat dit monument als Memoriaal van de Vlaamse Gemeenschap een bijzondere betekenis heeft voor Vlaanderen en voor de Vlaamse ontvoogding;
- overwegende dat er nog altijd een waas van geheimzinnigheid hangt rond de daders van deze criminele daad, hun opdrachtgevers en hun motieven;
- gelet op de oproep van de voorzitter van het IJzerbedevaartcomité aan de nabestaanden van de aanslag om, naar aanleiding van de 50^e verjaardag van de aanslag, open kaart te spelen;
- gelet op de oproep van N-VA-Kamerlid Brecht Vermeulen tot het verrichten van een wetenschappelijke studie over deze aanslag;
- overwegende dat er in het verleden door de regering en door de staatssecretaris voor Wetenschapsbeleid reeds meermaals historisch onderzoek werd gefinancierd en uitbesteed aan wetenschappelijke instellingen over bepaalde gevoelige aspecten uit de Belgische geschiedenis,
vraagt de staatssecretaris voor Wetenschapsbeleid op korte termijn de nodige financiële middelen uit te trekken voor het verrichten van een wetenschappelijke studie omtrent de dynamitering van de eerste IJzertoren en een initiatief te nemen om deze studie uit te besteden aan een wetenschappelijke instelling of aan een of meer wetenschappelijke vorsers."

Une motion de recommandation a été déposée par Mme Barbara Pas et est libellée comme suit:

"La Chambre,
ayant entendu l'interpellation de Mme Barbara Pas
et la réponse de la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances,
- considérant qu'au mois de mars de l'année prochaine sera commémoré le 50^e anniversaire du dynamitage de la première Tour de l'Yser;
- considérant que ce Mémorial de la Communauté flamande revêt une symbolique particulière pour la Flandre et le mouvement d'émancipation flamande;
- considérant qu'un voile de mystère continue à entourer les auteurs de cet acte criminel, leurs commanditaires et leurs motivations;
- compte tenu de l'appel adressé par le président du Pèlerinage de l'Yser aux descendants des auteurs de l'attentat, leur demandant de dévoiler la vérité à l'occasion du 50^e anniversaire de l'attentat;
- compte tenu de la demande de M. Brecht Vermeulen, député de la N-VA, de réaliser une étude scientifique sur l'attentat;
- considérant que dans le passé, le gouvernement et le secrétariat d'État à la Politique scientifique ont déjà à plusieurs reprises, financé et confié à des établissements scientifiques des études portant sur des événements sensibles de l'histoire de la Belgique,
demande à la secrétaire d'État à la Politique scientifique de libérer à brève échéance les moyens financiers nécessaires à la réalisation d'une étude scientifique sur le dynamitage de la première Tour de l'Yser et de prendre une initiative en vue de confier ladite étude à un établissement scientifique ou à un ou plusieurs

chercheurs."

Een eenvoudige motie werd ingediend door de dames Patricia Ceysens en Leen Dierick en door de heren Benoît Friart en Johan Klaps.

Une motion pure et simple a été déposée par Mmes Patricia Ceysens et Leen Dierick et par MM. Benoît Friart et Johan Klaps.

Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.

De behandeling van de vragen en interpellaties wordt geschorst van 10.39 uur tot 11.07 uur.

Le développement des questions et interpellations est suspendu de 10.39 heures à 11.07 heures.

02 **Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "les vols à la station polaire Princesse Elisabeth" (n° 7774)**

02 **Vraag van mevrouw Caroline Cassart-Mailleux aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de diefstallen in het poolstation Prinses Elisabeth" (nr. 7774)**

02.01 **Caroline Cassart-Mailleux** (MR): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, ces derniers mois, la station polaire Princesse Élisabeth, dont vous reconnaissez vous-même récemment l'importance pour la recherche scientifique et le rayonnement international de la Belgique, fait régulièrement la une de l'actualité du fait d'un litige opposant M. Alain Hubert, de la Fondation polaire internationale (IPF), et BELSPO.

En avril dernier, un rapport de l'Inspection des Finances a d'abord épinglé des manipulations budgétaires dans le chef de l'IPF, par ailleurs vivement critiquée pour sa gestion journalière de la station polaire.

L'été dernier, l'État belge annonçait par ailleurs avoir commissionné le Secrétariat polaire international (et donc BELSPO) pour organiser la prochaine campagne belge à la station polaire Princesse Élisabeth. Cette décision, conjuguée avec votre décision de revoir le fonctionnement de la base polaire et le rôle de l'IPF, n'a pas plu au président de ce dernier. M. Alain Hubert annonçait d'ailleurs en août 2015 son intention de préparer une expédition concurrente et avoir introduit un recours contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles. Le 21 octobre, celui-ci a cependant confirmé votre décision en interdisant à M. Hubert de se rendre à la base polaire Princesse Élisabeth, d'en entraver le fonctionnement ou de tenter de la gérer à distance.

Le 18 novembre, enfin, du matériel aurait été volé ou tout du moins pris, à la station polaire Princesse Élisabeth. La presse indique qu'Alain Hubert serait l'instigateur de ces vols. Parmi le matériel dérobé, la presse évoque des véhicules, du carburant et des appareils de communication.

Madame la secrétaire d'État, avez-vous demandé une enquête afin de faire la lumière sur les événements du 18 novembre dernier? Quelles suites entendez-vous leur donner? Pouvez-vous confirmer sans équivoque à qui appartient le matériel dérobé? Les événements du 18 novembre dernier risquent-ils de compromettre la campagne de 2015-2016? Quelles mesures sont-elles prises afin d'assurer le succès de l'expédition scientifique en cours?

02.02 **Elke Sleurs**, secrétaire d'État: Monsieur le président, madame Cassart, je peux vous confirmer qu'une enquête a bien été demandée afin de faire toute la lumière sur les événements du 18 novembre dernier.

Les événements qui ont eu lieu à la station polaire belge dans la nuit du 18 novembre ont été partiellement constatés par les caméras. Les auteurs ont tenté de les désactiver mais ils en ont oublié une. Puisque, à défaut d'un corps de police ou de fonctionnaires agréés, des constats authentiques ne sont pas possibles en Antarctique, la cheffe d'expédition, Mme Montanari, a immédiatement lancé une enquête, rédigé un rapport et dressé la liste du matériel aliéné.

Le même jour, une requête unilatérale a été introduite auprès du président du tribunal de première instance de Bruxelles demandant que soit respectée l'ordonnance du 21 octobre qui interdisait à IPF et à Alain Hubert de se rendre à la station polaire ou d'empêcher la mission de quelque manière que ce soit, et que soit dès lors infligée une astreinte. Par ordonnance du 19 novembre, le président du tribunal a fait droit à ces demandes et jugé que le matériel aliéné devait être restitué dans les vingt-quatre heures. IPF s'est pourvue par tierce opposition contre cette ordonnance. Puisque le délai imposé de vingt-quatre heures n'a pas été respecté et que le matériel n'a été restitué que partiellement, une injonction de payer a été signifiée à IPF. Dès que le juge se sera prononcé dans la procédure en matière de tierce opposition et si cette tierce opposition est rejetée, je procèderai, suite à l'injonction de payer, au recouvrement des astreintes, le cas échéant via une saisie exécutoire.

On examine également actuellement la possibilité d'engager une procédure pénale.

Cela dit, des procédures relatives au droit de propriété sont encore en cours devant différents tribunaux. L'ambiguïté en la matière provient du manque de transparence dans la facturation de l'époque. Le matériel avait, jadis, été acheté par IPF, mais essentiellement pour le compte de et/ou avec l'argent de l'État belge.

En ce qui concerne les événements du 18 novembre, la question n'était pas tant la propriété du matériel que l'interdiction du juge à IPF et à M. Hubert de se rendre à la station polaire ou d'empêcher le déroulement de la mission belge. Cette interdiction revenait donc à leur interdire d'emmener le matériel présent sur la station polaire pour l'exécution d'une mission publique. Vient encore s'ajouter à cela que du carburant et de la nourriture, entre autres, ont été emportés, ce qui aurait pu avoir un impact sur la sécurité de l'équipe belge sur place.

Grâce aux mesures juridiques précitées qui ont été prises grâce à un certain nombre de mesures opérationnelles du Secrétariat polaire, en collaboration avec l'équipe sur place, la campagne BELARE 2015-2016 est actuellement en cours et tous les projets scientifiques peuvent être exécutés.

Des mesures supplémentaires ont été prises. Elles visent l'approvisionnement supplémentaire de nourriture et de matériel médical, l'entretien et la réparation du matériel, ainsi que la reprogrammation du programme scientifique aujourd'hui prévu pour janvier 2016 plutôt que novembre 2015.

02.03 Caroline Cassart-Mailleux (MR): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, je vous remercie d'avoir fait le point sur ce dossier et d'avoir pris les dispositions nécessaires afin de faire respecter certaines de vos positions, que je peux d'ailleurs partager. J'espère que ce dossier fera l'objet d'un suivi. Par ailleurs, je me réjouis que la campagne 2015-2016 ait pu commencer et pourra se poursuivre.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

03 Question de M. Marcel Cheron à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "le soutien aux acteurs culturels impactés par la semaine 'alerte 4'" (n° 7846)

03 Vraag van de heer Marcel Cheron aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de steun aan de culturele actoren die geconfronteerd werden met de gevolgen van de afkondiging van dreigingsniveau 4" (nr. 7846)

03.01 Marcel Cheron (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, les acteurs culturels fédéraux ont, eux aussi, subi les conséquences de la semaine d'alerte de niveau 4. Tout particulièrement à Bruxelles, des concerts et des spectacles ont été annulés, des musées et des centres culturels fermés, des activités culturelles supprimées. Cela a sans doute entraîné des pertes financières et d'importants problèmes d'organisation pour toutes ces structures qui, pour certaines, sont déjà très fragilisées sur le plan pécuniaire. En outre, rien ne garantit que cette situation ne se reproduira pas – ce qui aggrave ce constat.

Il me semble donc utile d'envisager des mesures de soutien exceptionnelles pour ces secteurs. Je rappelle que, pour les commerçants et pour le secteur horeca bruxellois, il a été annoncé par le ministre compétent

un report d'un an des cotisations sociales afférentes au quatrième trimestre pour les indépendants de la Région de Bruxelles-Capitale, une sollicitation possible de diminution des cotisations en cas de baisse des revenus et une possibilité de dispense partielle ou - pour certains - totale des cotisations.

Madame la secrétaire d'État, disposez-vous d'ores et déjà d'une évaluation, même partielle, des pertes engendrées par la semaine d'alerte de niveau 4 pour les musées et les différents acteurs culturels fédéraux? Avez-vous des données à cet égard? Ensuite, que pensez-vous de l'éventuelle création d'un fonds d'indemnisation ou de mesures de soutien, fiscales ou non, à destination des acteurs culturels? Enfin, quelles sont les mesures que vous entendez prendre pour soutenir les secteurs culturels après cette semaine?

Voorzitter: Ann Vanheste

Présidente: Ann Vanheste

03.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Monsieur Cheron, je n'ai pas encore reçu l'aperçu de la perte de revenus pour la semaine en question mais on peut s'attendre à ce qu'elle touche essentiellement les organisateurs des deux grandes expositions, notamment les Musées des Beaux-Arts de Belgique et les Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

L'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique aurait surtout subi une perte financière au niveau des visites scolaires.

Pour la Bibliothèque royale de Belgique, je suis en mesure de vous communiquer des informations plus concrètes. La perte de revenus est estimée à quelque 15 000 euros. Il s'agit de revenus tirés de la vente de cartes de lecteur, de l'organisation de visites guidées et d'ateliers, des recettes du magasin et de la cafétéria, de la location de salles de conférence. S'ajoute à cela la dégradation causée à l'image qui est pour le moment difficile à chiffrer.

En ce qui concerne les Archives de l'État, sur les trois sites situés en Région bruxelloise, seules les Archives d'Anderlecht étaient fermées au cours de la semaine de niveau 4, pour cause d'inventaire. Les autres sites situés rue du Ruysbroeck et AGR2 à Haesendonck étaient fermés les mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 novembre. La fermeture des salles de lecture de ces sites a tout au plus entraîné une perte de 15 à 20 cartes de lecteur non vendues, pour un montant total de 400 euros environ, ce qui est négligeable.

Je m'attends à recevoir prochainement davantage d'informations de la part des autres ESF et vous les transmettrai par écrit.

Espérons que de telles mesures de fermeture ne soient plus nécessaires. Toute mesure éventuelle d'appui aux acteurs culturels doit d'abord être examinée et formulée par le secteur culturel lui-même.

Je vous informe que je suis également compétente pour les établissements scientifiques fédéraux et que d'autres acteurs encore sont actifs dans le domaine de la culture. On a reçu quelques réponses d'autres ESF, mais j'attends tous les résultats avant de vous les transmettre.

03.03 Marcel Cheron (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour les données que vous m'avez communiquées et celles qui sont annoncées par écrit.

Comment peut-on, sur base des données enregistrées, envisager ou non un soutien particulier à ces institutions? Je ne parle pas seulement d'un point de vue financier immédiat. Espérons que cela reste dans des limites raisonnables.

Je suis un peu plus inquiet sur la question de l'image. Il est peut-être nécessaire d'avoir une campagne réactive pour redonner un peu d'activité. Je ne peux que vous encourager à être attentive à voir s'il n'est pas nécessaire, sur base du constat qui sera fait, de partager une campagne de promotion particulière qui serait plus intéressante que de donner de l'argent en cash. Il faut redonner un attrait à ces institutions d'un point de vue culturel. On connaît la qualité de ces institutions. Il s'agit d'un patrimoine intéressant et attractif, qui a manifestement été pénalisé par cette semaine. J'espère que ce ne sera plus le cas dans le futur.

03.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: C'est une bonne idée. Nous allons discuter avec les directeurs de l'ESF pour voir si on peut faire une campagne.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

04 Question de M. Jean-Marc Delizée à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "le recours aux services d'un cabinet d'avocats" (n° 7211)

04 Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het inschakelen van een advocatenkantoor" (nr. 7211)

04.01 **Jean-Marc Delizée** (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, je reviens sur une question que j'avais déposée en mars et posée en avril. C'est peut-être une question un peu désagréable, mais j'exerce ma fonction de contrôle de l'action du gouvernement. Je vous avais interrogée, madame la secrétaire d'État, sur votre choix de recourir au cabinet d'avocats Lydian pour réaliser quelques missions.

Vous m'aviez donné une réponse très lacunaire, c'est le moins que l'on puisse dire, une réponse qui noie le poisson. Vous m'aviez répondu que le cabinet Lydian avait été consulté pour "mettre en œuvre l'accord de gouvernement". Vous aviez, à l'époque, expliqué ne pas connaître le montant total des factures que représentaient les prestations de ce cabinet d'avocats. Je vous avais indiqué que je reviendrais sur la question. Je reviens donc aujourd'hui avec des questions précises et j'espère obtenir des réponses qui le soient tout autant.

Madame la secrétaire d'État, quelle a été la procédure de désignation de ce cabinet d'avocats Lydian? Y a-t-il eu un appel d'offres et combien de cabinets ont-ils été consultés? Quand ce cabinet a-t-il été engagé? À quelle date commencent les prestations et les facturations? Quelle est la durée de la mission? Cette mission se poursuit-elle encore aujourd'hui ou est-elle terminée?

Pour quelles missions ce cabinet a-t-il été engagé? Je vous avais demandé aussi si ce cabinet revoyait pour vous les dossiers de votre administration de la Politique scientifique. Est-ce une façon de contourner l'administration, de ne pas avoir confiance en elle, de faire revoir des dossiers par ce cabinet externe?

Je voudrais savoir si le nom de M. Mettens apparaît déjà dans les factures en janvier, alors que son mandat ne venait à échéance qu'en avril 2015. Nous en avons parlé lors de ma précédente question. En fait, M. Mettens n'a introduit une procédure pour obtenir son évaluation que le 10 mars 2015, procédure près du tribunal de première instance de Bruxelles. Vous ne réalisiez pas cette évaluation auparavant mais vous l'avez finalement faite après cette procédure. Je crois me souvenir que l'évaluation avait été très positive.

Confirmez-vous des prestations antérieures de Lydian au sujet du dossier Mettens à partir de janvier 2015? L'Inspection des Finances a-t-elle rendu un avis sur ce contrat? Si oui, quel est-il?

Quel est le montant total facturé par ce cabinet d'avocats? Comment les factures sont-elles ventilées par mois et pour quels objets?

Le cabinet Lydian continue-t-il à travailler pour le département ou à représenter l'État? Quelle est la durée de cette mission?

Un de vos collaborateurs avait, à l'époque, annoncé dans la presse l'annulation de ces factures antérieures à mars 2015? Ces factures ont-elles été annulées? Cela signifie-t-il que ce cabinet aurait presté gratuitement pour l'État au cours de cette période?

04.02 **Elke Sleurs**, secrétaire d'État: Monsieur Delizée, je vous remercie pour votre question.

L'avocat a été désigné par procédure négociée sans publicité. Deux missions lui ont été confiées, l'une commanditée par le cabinet, l'autre par le SPP Politique scientifique. La première concernait des conseils ad hoc demandés en exécution de l'accord de gouvernement, notamment quant au basculement du SPP Politique scientifique et à la réforme des ESF. La mission commanditée par BELSPO portait, quant à elle, sur la description de fonction adaptée pour le président du SPP Politique scientifique et sur la procédure exacte à suivre.

La facture envoyée au cabinet s'élevait à 36 742,86 euros (TVA incluse) pour la période allant du 1^{er} novembre 2014 au 31 mai 2015. Celle qui fut envoyée à BELSPO était de 27 148,53 euros (TVA incluse) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2015. Les deux factures ont été payées après que l'Inspection des Finances eut donné son avis.

Les missions sont accomplies. Le cabinet d'avocats ne travaille plus pour mon cabinet ni pour le SPP Politique scientifique. Comme vous le savez, des factures ne peuvent pas être annulées. Mon collaborateur a donc été cité erronément. La facture que nous avons initialement reçue comportait des erreurs, qui ont été signalées par mes collaborateurs au cabinet d'avocats. Une nouvelle facture, correcte cette fois, a été établie. Par conséquent, le cabinet d'avocats n'a pas travaillé gratuitement pour l'État fédéral.

04.03 Jean-Marc Delizée (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse, plus précise que celle qui fut donnée à ma précédente question et qui tentait de noyer le poisson! Force est de constater qu'ici, vous m'avez donné des chiffres et que vous avez apporté des éléments que je vais examiner.

Cela dit, vous m'avez fait part des deux missions générales du cabinet et de l'administration qui ont trait à l'évolution institutionnelle des services et à la description de la fonction du futur président du SPP puisque vous avez relancé une procédure. En revanche, vous n'avez pas répondu à ma question relative à M. Mettens. Ainsi, avant mars 2015, autrement dit, avant que ce dernier n'entame une procédure pour demander son évaluation puisque son mandat allait prendre fin, l'intervention de Lydian avait-elle déjà été sollicitée au sujet du dossier Mettens?

04.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Les factures sont celles que j'ai dites, rédigées par le bureau d'avocats Lydian et par BELSPO.

04.05 Jean-Marc Delizée (PS): Concernent-elles le mandat Mettens, la procédure Mettens, la fin du mandat Mettens? Oui ou non?

04.06 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Cela inclut les procédures pour le président du SPP Politique scientifique et la procédure exacte à suivre. C'est indiqué dans ma réponse.

04.07 Jean-Marc Delizée (PS): Il s'agit de la procédure après le renouvellement, c'est-à-dire les conditions pour une nouvelle candidature.

04.08 Elke Sleurs, secrétaire d'État: C'est un ensemble. Un statut et une procédure, cela va de pair. C'est toute la procédure, à savoir ce qu'il faut faire exactement pour arriver à un statut juridiquement correct, pour un président.

04.09 Jean-Marc Delizée (PS): Que doit-on faire pour ne pas reconduire M. Mettens malgré une évaluation très positive? Comment peut-on faire pour changer de personne? C'était l'objet de la mission!

04.10 Elke Sleurs, secrétaire d'État: L'objet de la mission était de définir une procédure correcte pour la présidence du SPP Politique scientifique.

04.11 Jean-Marc Delizée (PS): Je vais en rester là. Je vais analyser vos réponses, pour lesquelles je vous remercie.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 11.28 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 11.28 uur.*